

Secteur concerné par l'examen au cas par cas portant sur
la modification n°2 du PLU de Misérieux

Le projet de modification porte sur la parcelle ZE197 située au Sud-Est du bourg, sur le secteur dit du Picou, au lieu-dit Les Grabottières (le Picou constitue un lieu-dit limitrophe, mais désigne localement le secteur élargi au Sud-Est du bourg).

La parcelle ZE197 est privée et totalise une surface de 5 595 m² environ.

Elle est bordée par :

- le chemin du Picou à l'Est, permettant d'accéder à la parcelle ; il s'agit d'une route à sens unique du Nord au Sud sur toute sa longueur (760 m environ), où la circulation est limitée à 30 km/h ;
- le ruisseau du Chanay et sa ripisylve au Sud, qui la sépare du complexe sportif du Picou situé en surplomb ;
- des habitations à l'Ouest et au Nord.

Le terrain est globalement plat, présentant une légère pente descendante vers le Chanay. Il constitue un pré bordé d'arbres de haute tige au Sud (ripisylve), à l'Est et à l'Ouest. A noter que de grands peupliers (visibles sur la photo ci-dessous) ont été coupés début 2026, en raison des risques de chute qu'ils présentaient.

Au Sud, le complexe sportif communal du Picou offre de nombreux équipements et aménagements :

- 2 terrains de tennis (non couverts) et leur local
- bâtiment comprenant une halle d'une capacité de 60 places assises, une buvette et salle de rangement
- stade Léo Chalvin et terrain de foot avec son local / buvette
- boulodrome et son local
- aire de jeux
- city-stade
- parking aménagé (et point d'apport volontaire de déchets) au Nord du chemin, terrain communal enherbé servant de parking au Sud.



*Vue sur la parcelle ZE197 depuis le chemin du Picou au droit du terrain
(à gauche : depuis le Sud / à droite : depuis le Nord) – BLC, 01/2026*

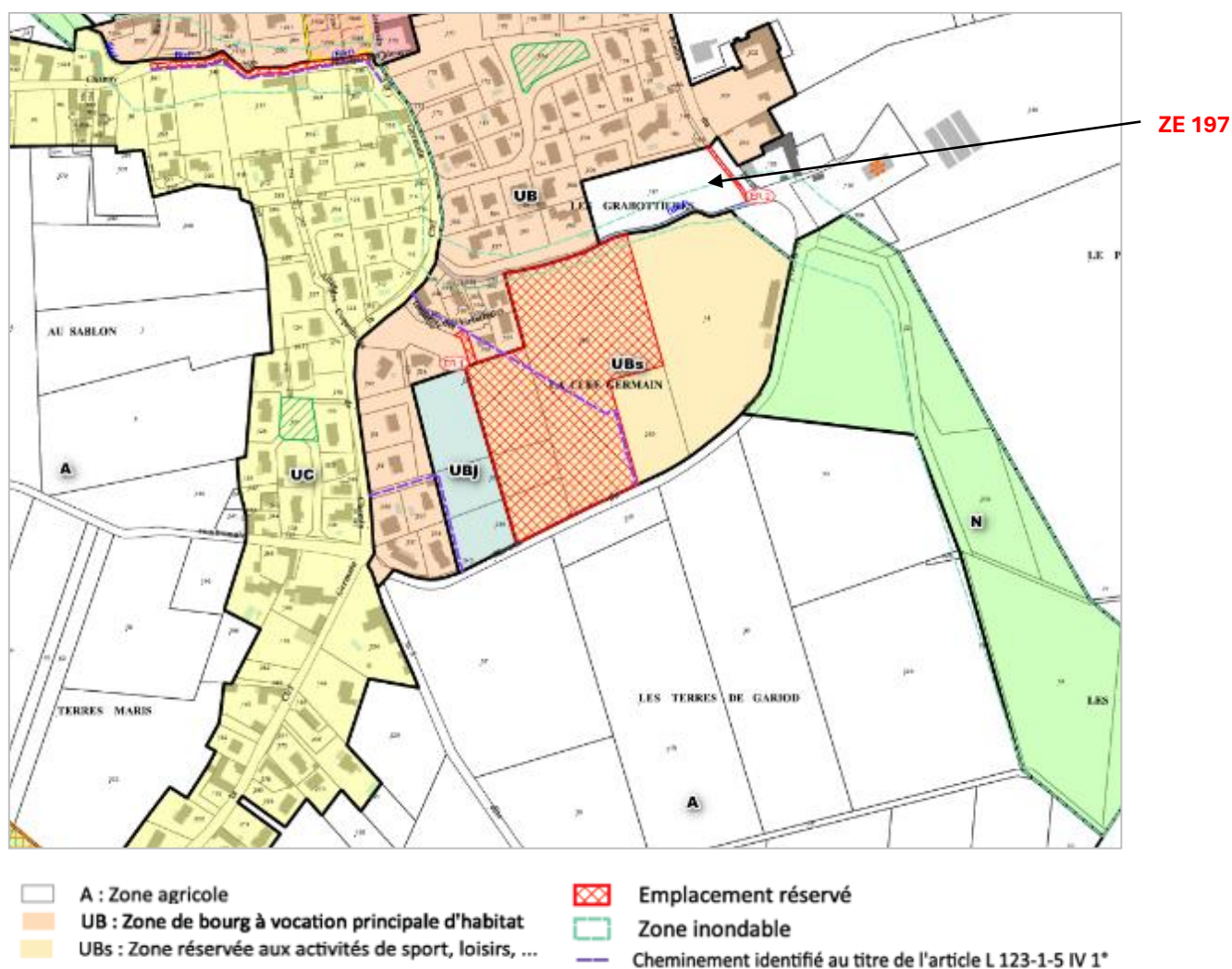


Localisation de la parcelle visée par la modification – Sources : Google Satellite, cadastre PCI

Au sein du PLU en vigueur, la **parcelle ZE197** est classée en zone agricole (**A**).

Elle est en outre concernée par :

- **l'emplacement réservé (ER) n°2**, sur une largeur de 2,5 m environ en bordure Est, visant l'aménagement d'une **liaison mode doux** au bénéfice de la commune (non acquis, puisque la parcelle reste privée) ;
- la **zone inondable** du **Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI)** du Formans et du Morbier, concernant une large partie Sud de la parcelle.



Extrait du plan de zonage du PLU en vigueur